

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Résiliation de la convention de mise à disposition du LCR Jean Vilar à l'IMPRO du Chemin Vert

N° : VA_DEC2023_685

Service : Vie associative

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

D'accepter la demande de résiliation de la convention de mise à disposition de locaux, signée le 15 novembre 2022, émanant de l'IMPRO du Chemin Vert, dont le siège social se situe, n° 47 rue du Chemin Vert 59650 Villeneuve d'Ascq.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 5 décembre 2023

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20230101-199470-AU-1-1

Date AR Préfecture : mardi 12 décembre 2023